

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et
d'affichage : 12 décembre 2024

Présents à la séance : 80

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre à 19 h 00, le Comité Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle Olof Palme, à BETHUNE, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 12 décembre 2024.

Etaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), LANVIN Patrick (Allouagne), BERRIER Philibert (Auchel), GORKA Liliane (Auchel), DIERS Véronique (Auchel), BOY Serge (Auchel), DERLIQUE Martine (Auchel), CARRE Nicolas (Auchel), KUBIAK Brigitte (Auchel), PETIT Daniel (Auchel), BOULART Annie (Béthune), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), LOISEAU Ginette (Béthune), BARRE Bertrand (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), DOUALLE Christophe (Béthune), CORDONNIER Francis (Béthune), PERRIN Patrick (Béthune), BERROYER Béatrice (Béthune), SCALONE Jean-Pascal (Béthune), JEVTOVIC Zoran (Béthune), BREUVART PETITPAS Marie-Jeanne (Béthune), PHILIS Josette (Béthune), SOLHEID Hervé (Béthune), HARFAUX HAELEWYN Catherine (Béthune), DELESTREZ Patrick (Béthune), GOTTRAND Catherine (Béthune), DEKEYSER Fernand (Béthune), LEFEBVRE Nadine (Beuvry), FIGENWALD Arnaud (Beuvry), VANBERGUE Marie-Cécile (Beuvry), LETOMBE Christophe (Beuvry), BEAUVOIS Pierre (Beuvry), VAMBRE Laurence (Beuvry), GIBON Monique (Beuvry), NASPINSKI Annie (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), TURBERT Sandra (Chocques), BEUGIN Francis (Chocques), GOLLIOT Jérôme (Drouvin-le-Marais), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), ALTIER Nathalie (Ecquedecques), DOUVRY Jean-Marie (Festubert), QUENIART Damien (Festubert), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), BILLET Guy (Fouquereuil), DUBY Sophie (Fouquières-lez-Béthune), WYNNE Pierre (Fouquières-lez-Béthune), DELORY Bertrand (Gonnehem), DUPLOUY Pierre (Gonnehem), VAAST Stephan (Gosnay), BOURBON Guy (Gosnay), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-Coupigny), DESCAMPS Nicolas (Hersin-Coupigny), FONTAINE Laurent (Hersin-Coupigny), LECOMPTE Monique (Hersin-Coupigny), FAVIER Simon (Hersin-Coupigny), POIRET Thérèse (Hersin-Coupigny), MONVOISIN Josianne (Hinges), JOMBART Simon (Hinges), DISSAUX Frédéric (Labourse), DELANNOY Alain (Lapugnoy), GOFFART

Jeannine (Lapugnoy), VEREECQUE Anne-Marie (Lapugnoy), SZCZEPANIAK Caroline (Marles-les-Mines), GOZET-KONIECZNY Annette (Marles-les-Mines), COUPET Marie-Noëlle (Sailly-Labourse), KUBINOWSKI Sylvie (Sailly-Labourse), TOROK Gilbert (Sailly-Labourse), HAPPIETTE Jean (Sains-en-Gohelle), VOLCKAERT Véronique (Sains-en-Gohelle), AVIEZ Cathy (Sains-en-Gohelle), TRANAIN Dorise (Sains-en-Gohelle), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), FLORCZYK Patrice (Vendin-lez-Béthune), CHRETIEN Bruno (Verquigneul), MAGNIER Alain (Verquin), DELAHAYE Joël (Verquin), CODRON Jean-Luc (Verquin)

Ont donné pouvoir :

GACQUERRE Olivier donne pouvoir à CORDONNIER Francis, BRIGE Corentin donne pouvoir à ELAZOUZI Hakim, CHOCHOI Mélinda donne pouvoir à PERRIN Patrick, KWARTNIK Pierre donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, BEIGNIER Ingrid donne pouvoir à LOISEAU Ginette, BAUDET Tommy donne pouvoir à LEFEBVRE Nadine, MALBRANQUE Gérard donne pouvoir à DELORY Bertrand, MASSARD Pascal donne pouvoir à BARRE Bertrand, SAUVAGE Martine donne pouvoir à LECOMPTE Monique, CARLUS Annie donne pouvoir à HAPPIETTE Jean

Etaient Absents Excusés :

GOUILLART Pascale, VIVIEN Michel, DUCROCQ Marie-Rose, BLASZCZYK Laure, CAPELLE Virginie, DANTEC Philippe, DELBARRE Guillaume, ROUSSEL Philippe, LECOMTE Maurice, WATEL Sandrine, LEFEBVRE Valérie, BERTIER Jacky, GREVET Jean-Christophe, PRUVOST Bernard, COQUERELLE Alain, DAILLES Alain, DELANNOY Marie-Josèphe, SEKULA Roseline, COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, LAISNE Philippe, SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, MARCELLAK Serge, URBANSKI Chantal, HOBERG André, SWITALSKI Jacques, NOREL Francis, ANTKOWIAK Corinne, JASKULSKI Christine, BLONDEL Dominique, DOMART Sylvie, GAYOT Romain, GODART Céline, BACLET Charline, CARPENTIER Arnaud, HERNU Stéphane, RABEHI Dimitri, DUCARIN Philippe, DUCLOY Nadine, JOLY Monique, DEBAILLEUL Philippe, MEYFROIDT Sylvie, DUFLOS Jacky, BASSOM Françoise, GROUX Jean-Marc, HOLVOET Marie-Pierre, BERTOUX Maryse, WACH Patricia, DENIS Charline, POIRE Laurent, LAVERSIN Corinne, SCAILLIEREZ Philippe, CARON Annick, HENNEBELLE Dominique, CZECH Christelle, FOMBELLE Rémi, TASSEZ Thierry.

Monsieur Jean HAPPIETTE, délégué(e) de la commune de Sains-en-Gohelle, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

ADMINISTRATION GENERALE

1) COMMUNE DE GOSNAY - REMPLACEMENT DE DELEGUE

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Le Comité Syndical est invité à prendre acte du remplacement de Monsieur Valentin VARLET, délégué titulaire au sein du Comité Syndical, par Monsieur Guy BOURBON.

PREND ACTE

2) COMMUNE DE BEUVRY - TRANSFERT DE COMPETENCE

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Le Comité Syndical est invité à :

- accepter le transfert, par la commune de Beuvry, de la compétence « Sécurité Publique pour l'organisation et la gestion de la mise à disposition d'agents de police municipale, et des matériels et moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions », au profit du SIVOM de la Communauté du Béthunois à compter du 1er janvier 2025,
- acter le transfert entre personnes publiques, des droits et des obligations attachés à l'établissement ainsi que le personnel y exerçant ses missions dans les conditions précisées dans l'étude d'impact ci-jointe, laquelle est soumise à l'avis du Comité Social Territorial réuni le 16 décembre 2024.

PREND ACTE

3) COMMUNE D'HERSIN-COUPIGNY - COMPETENCE SIGNALISATION TRICOLORE, EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Le Comité Syndical est invité à prendre acte de la décision de la commune d'Hersin-Coupigny, d'adhérer à la partie « équipements de vidéoprotection » concernant la compétence « signalisation tricolore, équipements de vidéoprotection ».

PREND ACTE

4) COMMUNE DE VERQUIN - COMPETENCE SIGNALISATION TRICOLORE, EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

L'arrêté préfectoral du 18 octobre 2021 portant adoption des nouveaux statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois a complété la compétence « signalisation tricolore » comme suit : « signalisation tricolore, équipements de vidéoprotection ».

Le Comité Syndical est invité à prendre acte de la décision de la commune de Verquin de compléter le transfert de compétence décidé par délibération de son conseil municipal du 10 décembre 2009 concernant la compétence « signalisation tricolore, équipements de vidéoprotection ».

PREND ACTE

5) COMMUNE DE FOUQUEREUIL - COMPETENCE SIGNALISATION TRICOLERE, EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

L'arrêté préfectoral du 18 octobre 2021 portant adoption des nouveaux statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois a complété la compétence « signalisation tricolore » comme suit : « signalisation tricolore, équipements de vidéoprotection ».

Le Comité Syndical est invité à prendre acte de la décision de la commune de Fouquereuil de compléter le transfert de compétence décidé par délibération de son conseil municipal du 31 mai 2012 concernant la compétence « signalisation tricolore, équipements de vidéoprotection ».

PREND ACTE

6) COMMUNE DE VENDIN-LEZ-BETHUNE - COMPETENCE SIGNALISATION TRICOLERE, EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

L'arrêté préfectoral du 18 octobre 2021 portant adoption des nouveaux statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois a complété la compétence « signalisation tricolore » comme suit : « signalisation tricolore, équipements de vidéoprotection ».

Le Comité Syndical est invité à prendre acte de la décision de la commune de Vendin-lez-Béthune de compléter le transfert de compétence décidé par délibération de son conseil municipal du 11 juin 2001 concernant la compétence « signalisation tricolore, équipements de vidéoprotection ».

PREND ACTE

7) COMMUNE D'AUCHEL - COMPETENCE SIGNALISATION TRICOLERE, EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

L'arrêté préfectoral du 18 octobre 2021 portant adoption des nouveaux statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois a complété la compétence « signalisation tricolore » comme suit : « signalisation tricolore, équipements de vidéoprotection ».

Le Comité Syndical est invité à prendre acte de la décision de la commune d'Auchel de compléter le transfert de compétence décidé par délibération de son conseil municipal du 14 novembre 1991 concernant la compétence « signalisation tricolore, équipements de vidéoprotection ».

PREND ACTE

8) COMMUNE DE BEUVRY - COMPETENCE SIGNALISATION TRICOLERE, EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

L'arrêté préfectoral du 18 octobre 2021 portant adoption des nouveaux statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois a complété la compétence « signalisation tricolore » comme suit : « signalisation tricolore, équipements de vidéoprotection ».

Le Comité Syndical est invité à prendre acte de la décision de la commune de Beuvry de compléter le transfert de compétence décidé par délibération de son conseil municipal du 24

juin 2008 concernant la compétence « signalisation tricolore, équipements de vidéoprotection ».

PREND ACTE

9) COMMUNE DE CHOCQUES - COMPETENCE SIGNALISATION TRICOLERE, EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

L'arrêté préfectoral du 18 octobre 2021 portant adoption des nouveaux statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois a complété la compétence « signalisation tricolore » comme suit : « signalisation tricolore, équipements de vidéoprotection ».

Le Comité Syndical est invité à prendre acte de la décision de la commune de Chocques de compléter le transfert de compétence décidé par délibération de son Conseil Municipal du 16 décembre 1996 concernant la compétence « signalisation tricolore, équipements de vidéoprotection ».

PREND ACTE

10) COMMUNE DE FESTUBERT - COMPETENCE SIGNALISATION TRICOLERE, EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Le Comité Syndical est invité à prendre acte de la décision de la commune de Festubert, de confirmer son adhésion à la partie « équipements de vidéoprotection » concernant la compétence « signalisation tricolore, équipements de vidéoprotection ».

PREND ACTE

11) CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS – MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Dans le cadre de la Convention de partenariat signée avec la Protection Civile du PAS-DE-CALAIS, le SIVOM de la Communauté du Béthunois s'engage à réhabiliter la partie restée vacante de l'ancienne cuisine centrale afin d'y aménager des locaux dédiés à l'implantation d'une antenne de l'association. Ce projet s'inscrivant dans le cadre du contrat de territoire 2023-2026 conclu avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, le SIVOM de la Communauté du Béthunois a sollicité et obtenu de ce dernier, une participation à hauteur de 73 125 € au titre du Fonds d'Innovation Territorial. La Comité Syndical est invité à autoriser la signature de la convention de co-financement correspondante avec le Département du Pas-de-Calais, ainsi que les pièces associées.

ADOPTÉ

12) COMMUNE DE GONNEHEM - REPRISE DES COMPETENCES ALSH ET DEFENSE INCENDIE – SIGNATURE DE LA CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES DE REPRISE
Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Le Comité Syndical est invité à autoriser la signature de la convention à intervenir avec la commune de Gonnehem s'agissant des modalités de reprise des compétences ALSH et Défense Incendie.

ADOPTE

FINANCES

13) CENTRE DE SOINS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE - RESULTATS 2023 - MODIFICATION D'AFFECTION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT
Rapporteur : Bertrand DELORY

La présente délibération a pour objet la modification d'affectation du résultat d'investissement 2023 suite à l'observation du comptable public, relative à la comptabilisation des provisions pour compte épargne temps 2023 en provisions budgétaires et non semi-budgétaires.

ADOPTE

14) SOINS A DOMICILE - RESULTATS 2023 - MODIFICATION D'AFFECTION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT
Rapporteur : Bertrand DELORY

La présente délibération a pour objet la modification d'affectation du résultat d'investissement 2023 suite à l'observation du comptable public, relative à la comptabilisation des provisions pour compte épargne temps 2023 en provisions budgétaires et non semi-budgétaires.

ADOPTE

15) RESIDENCE AUTONOMIE "GUYNEMER" - RESULTATS 2023 - MODIFICATION D'AFFECTION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT
Rapporteur : Bertrand DELORY

La présente délibération a pour objet la modification d'affectation du résultat d'investissement 2023 suite à l'observation du comptable public, relative à la comptabilisation des provisions pour compte épargne temps 2023 en provisions budgétaires et non semi-budgétaires.

ADOPTE

16) EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET ANNEXE CSAPA
Rapporteur : Bertrand DELORY

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits en section d'investissement afin de prendre en compte la modification d'affectation du résultat d'investissement 2023.

ADOPTE

**17) EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE SOINS A DOMICILE
Rapporteur : Bertrand DELORY**

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits en section d'investissement afin de prendre en compte la modification d'affectation du résultat d'investissement 2023.

ADOPTE

**18) EXERCICE 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE GUYNEMER
Rapporteur : Bertrand DELORY**

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits en section d'investissement afin de prendre en compte la modification d'affectation du résultat d'investissement 2023.

ADOPTE

**19) EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET ANNEXE DE L'EHPAD DEGEORGE
Rapporteur : Bertrand DELORY**

Il est nécessaire d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement à hauteur de 70 000 € pour poursuivre l'activité jusqu'à présent développée.

ADOPTE

**20) EXERCICE 2025 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF
Rapporteur : Bertrand DELORY**

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur le budget primitif pour l'année 2025, composé du budget principal et des neuf budgets annexes, prévoyant éventuellement les tarifs applicables en 2025, ainsi que sur les annexes budgétaires notamment celle relative à la participation des communes.

ADOPTE

DELIBERATIONS TARIFAIRES

21) CENTRE TECHNIQUE - INTERVENTION DU PERSONNEL ET UTILISATION DU MATÉRIEL - TARIFS

Rapporteur : Alain COQUERELLE

Cette délibération concerne les tarifs relatifs aux interventions du personnel et à la location de matériels des services techniques du SIVOM, applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTE

22) SERVICE GARAGE INTERVENTION DU PERSONNEL - TARIFS

Rapporteur : Alain COQUERELLE

Cette délibération concerne les tarifs des interventions du service garage, entretien et réparations de tout type de matériel ou de véhicule, applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTE

23) CENTRE D'INGENIERIE - TARIFS

Rapporteur : Thierry TASSEZ

Cette délibération concerne les tarifs des interventions spécifiques du centre d'ingénierie, qui assure des prestations d'études, applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTE

24) VOIRIE DENEIGEMENT - INTERVENTIONS SPECIFIQUES - TARIFS

Rapporteur : Alain COQUERELLE

Cette délibération concerne les tarifs des interventions spécifiques du service en charge de la compétence Voirie Déneigement applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTE

25) SIGNALISATION TRICOLORE ET VIDEOPROTECTION - INTERVENTIONS SPECIFIQUES - TARIFS

Rapporteur : Nicolas CARRE

Cette délibération concerne les tarifs des interventions spécifiques du service en charge de la compétence Signalisation tricolore – vidéoprotection applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTE

26) COMPETENCES VERTES - INTERVENTIONS SPECIFIQUES - TARIFS

Rapporteur : Alain COQUERELLE

Cette délibération concerne les tarifs relatifs aux interventions du personnel et à la location de matériels des services techniques du SIVOM, applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTE

27) SERVICE DE RESTAURATION A DOMICILE - PRIX DES REPAS

Rapporteur : Yvon MASSART

Il convient de fixer la tarification des prestations effectuées par l'Unité Centrale de Production de Repas pour la restauration à domicile à compter du 1er janvier 2025.

ADOPTE

28) UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS - TARIFICATION DES REPAS

Rapporteur : Yvon MASSART

Il convient de fixer la tarification des prestations effectuées par l'Unité Centrale de Production de Repas pour un public varié, allant des enfants des crèches aux personnes âgées, à compter du 1er janvier 2025.

ADOPTE

29) UNITÉ CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS - TARIF HORAIRE DU PERSONNEL DE CUISINE LORS DES RÉCEPTIONS

Rapporteur : Yvon MASSART

Dans le cadre des activités du SIVOM, l'Unité Centrale de Production de Repas assure la fabrication et la livraison de repas pour différentes animations ou réceptions. Le personnel peut également être sollicité afin d'assurer le service. Cette délibération concerne les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2025 pour cette prestation.

ADOPTE

30) ALSH - RAID ADOS - TARIFS ET MODALITES ORGANISATIONNELLES

Rapporteur : Bruno CHRETIEN

Cette délibération fixe les conditions de fonctionnement et les tarifs, applicables à compter du 1^{er} janvier 2025, pour les accueils de loisirs sans hébergement durant les petites vacances scolaires, les grandes vacances juillet et août, pour chaque mercredi pendant le temps scolaire ainsi que pour les activités « raid ados » organisés en période estivale.

ADOPTE

31) COLONIES DE VACANCES - TARIFS ET MODALITES ORGANISATIONNELLES

Rapporteur : Bruno CHRETIEN

Cette délibération fixe, à compter du 1er janvier 2025, les tarifs des séjours en colonie (hiver et été).

ADOPTE

32) ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES - TARIFS ET MODALITES ORGANISATIONNELLES

Rapporteur : Bruno CHRETIEN

Cette délibération fixe le tarif des interventions de l'éducateur sportif dans les communes à compter du 1er janvier 2025.

ADOPTE

33) SECURITE PUBLIQUE - ORGANISATION ET GESTION DE LA MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE POLICE MUNICIPALE, ET DES MATERIELS ET MOYENS NECESSAIRES A L'EXERCICE DE LEURS MISSIONS - TARIFICATION

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Après quasiment trois années, d'exercice, et au regard de l'organisation mise en place et du fonctionnement opérationnel de la compétence Sécurité Publique permettant l'organisation et la gestion de la mise à disposition d'agents de police municipale et des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, il convient d'ajuster la tarification annuelle de la compétence. Le Comité Syndical est invité à approuver les nouveaux tarifs fixés.

ADOPTE

34) CREMATORIUM DU BETHUNOIS - TARIFS DES CREMATIONS

Rapporteur : Gérard MALBRANQUE

Cette délibération concerne les tarifs des crémations à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTE

35) EHPAD FREDERIC DEGEORGE - TARIFICATION PRESTATION BLANCHISSERIE - POLE SOLIDARITE-SANTE

Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT

Cette délibération concerne les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 pour le coût lié à l'entretien et à la livraison des vêtements professionnels du personnel de l'EHPAD Marie Curie, du Service de Soins Infirmiers à Domicile, et du Crématorium ainsi que pour l'entretien du linge personnel des Résidents de l'EHPAD Marie Curie.

ADOPTE

**36) EHPAD FREDERIC DEGEORGE - PRESTATION BLANCHISSERIE -
TARIFICATION SERVICES DU SIVOM HORS PÔLE SOLIDARITE-SANTE**

Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT

Cette délibération concerne les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 pour le coût lié à l'entretien et à la livraison des tenues professionnelles du personnel des services du SIVOM de la Communauté du Béthunois externes au Pôle Solidarité-Santé : l'Unité Centrale de Production des Repas et le service Enfance Jeunesse.

ADOPTÉ

37) RESIDENCE AUTONOMIE LES SORBIERS : TARIFS AUTRES PRESTATIONS

Rapporteur : Alain DELANNOY

L'organisation de la vie collective de la Résidence Autonomie LES SORBIERS du SIVOM de la Communauté du Béthunois nécessite l'application de tarifs pour certaines prestations qui ne sont pas du ressort du Conseil Départemental, visant à améliorer le quotidien des résidents.

ADOPTÉ

38) RESIDENCE AUTONOMIE GUYNEMER : TARIFS AUTRES PRESTATIONS

Rapporteur : Alain DELANNOY

L'organisation de la vie collective de la Résidence Autonomie GUYNEMER du SIVOM de la Communauté du Béthunois nécessite l'application de tarifs pour certaines prestations visant à améliorer le quotidien des résidents, qui ne sont pas du ressort du Conseil Départemental.

ADOPTÉ

39) RESIDENCE AUTONOMIE LE RIVAGE : TARIFS AUTRES PRESTATIONS

Rapporteur : Alain DELANNOY

L'organisation de la vie collective de la Résidence Autonomie LE RIVAGE du SIVOM de la Communauté du Béthunois nécessite l'application de tarifs pour certaines prestations qui ne sont pas du ressort du Conseil Départemental visant à améliorer le quotidien des résidents.

ADOPTÉ

**40) POLE SOLIDARITE SANTE – INTERVENTION DU PERSONNEL DU SERVICE
TECHNIQUE DES EHPA DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS**

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Le service technique des EHPA du SIVOM de la Communauté du Béthunois peut-être appelé à mettre du personnel à disposition des différents services du SIVOM de la Communauté du Béthunois notamment dans le cadre de rénovations, d'installation de matériel et d'entretien des bâtiments. Il convient dans ce cadre de fixer des tarifs horaires d'intervention à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉ

RESSOURCES HUMAINES

41) PERSONNEL - TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Gérard OGIEZ

Il est proposé de modifier le tableau des emplois pour adapter les effectifs du Pôle de Restauration Collective à l'activité du SIVOM en supprimant un poste d'adjoint technique à temps non complet à compter du 1er janvier 2025 et en créant 6 postes du cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux, à temps complet, à compter du 1er janvier 2025. Pour le Pôle des Services Techniques, la création d'un poste d'adjoint technique est proposée pour permettre le recrutement d'un agent pour remplacer, par anticipation, un agent partant en 2025 à la retraite.

ADOPTE

42) PERSONNEL - ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Rapporteur : Gérard OGIEZ

Il s'agit d'autoriser la création de postes non permanents compte tenu de la nécessité de répondre aux besoins saisonniers de l'activité spécifique des différents pôles du SIVOM :

- 1) **Pour le Pôle Restauration Collective**, la création de 4 postes non permanents d'adjoint technique pour permettre le bon fonctionnement de la production des repas.
- 2) **Pour le Pôle des Services Techniques**, la création de 5 postes d'adjoint technique non permanents pour permettre la bonne gestion des missions dont le volume peut augmenter selon les saisons et ce sur les différentes compétences du pôle.
- 3) **Pour le Pôle Enfance Jeunesse**, la création des différents supports saisonniers pour le bon fonctionnement des centres de loisirs du mercredi et des vacances scolaires prévus sur l'année 2025, que ce soit sur le grade d'adjoint technique ou d'adjoint d'animation.

ADOPTE

43) PERSONNEL - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : Gérard OGIEZ

Il s'agit d'autoriser la création de postes non permanents afin de prévoir des recrutements supplémentaires dans le cadre des accroissements d'activités temporaires pour les différents pôles du SIVOM.

Il est proposé de créer :

- **Pour le Pôle Enfance Jeunesse** : des postes non permanents d'adjoint d'animation et d'adjoint technique tous à temps non complet pour le bon fonctionnement des centres des mercredis durant l'année scolaire et des agents sociaux pour renforcer les équipes des crèches en cas d'accroissement d'activité et ainsi permettre un bon fonctionnement des établissements.

- **Pour le Pôle des Services Techniques** : 7 postes d'adjoint technique à temps complet pour permettre la bonne prise en charge des chantiers notamment avec les chantiers de vidéoprotection et également pour les autres compétences si nécessaire.

- **Pour de la Restauration collective** : 3 postes d'adjoint technique à temps complet pour garantir la bonne gestion de toutes les commandes malgré les augmentations ponctuelles au cours de l'année.

- **Pour l'ensemble de la collectivité** : 5 postes d'adjoint administratif à temps complet pour permettre de renforcer les équipes en place et ainsi prendre en charge l'augmentation temporaire de l'activité dans le cadre du développement du SIVOM ou d'un besoin particulier.

ADOPTE

44) PERSONNEL - AVENANT N°3 A LA DELIBERATION 1-14 DU 18 DECEMBRE 2020 CONCERNANT LE RIFSEEP

Rapporteur : Gérard OGIEZ

Il est proposé au Comité Syndical de modifier la délibération instaurant le RIFSEEP et ainsi permettre le maintien d'une partie de l'IFSE mensuelle en cas de congé longue maladie et grave maladie comme le permet le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 modifiant le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État, selon les modalités suivantes :

- > 33 % du montant de l'IFSE mensuelle la première année
- > 50 % du montant de l'IFSE mensuelle les 2 autres années.

ADOPTE

45) PERSONNEL - CONTRAT DE PROJET

Rapporteur : Gérard OGIEZ

Il s'agit d'autoriser la création d'un contrat de projet, emploi non permanent, pour permettre au SIVOM de réaliser les projets d'installation de la vidéoprotection dans toutes les communes adhérentes à ce projet et dans les délais impartis.

ADOPTE

46) PERSONNEL - CONTRATS ENGAGEMENT EDUCATIF - PERSONNELS D'ENCADREMENT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Rapporteur : Gérard OGIEZ

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'animateurs sous contrats d'engagement éducatif (CEE), contrat de droit privé spécifiquement adapté pour ce type d'activités et pouvant être proposés par les collectivités territoriales. Les conditions de rémunérations sont définies selon le diplôme et les fonctions occupées par le titulaire du contrat.

ADOPTE

47) PERSONNEL - CREATION D'EMPLOI VACATAIRE

Rapporteur : Gérard OGIEZ

Il est proposé au Comité Syndical de recruter , pour une durée d'un an, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, un ou plusieurs vacataires pour effectuer les formations annuelles obligatoires pour les agents du pôle sécurité publique.

ADOPTE

48) INSTAURATION DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Gérard OGIEZ

Il est proposé au Comité Syndical d'instaurer le nouveau régime indemnitaire des agents de la filière police municipale comme prévu dans le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 à compter du 1er janvier 2025. Mensuellement, les agents percevront le taux maximum de la part fixe, complétée par une part variable pour permettre le maintien du régime indemnitaire mensuel perçu actuellement par les agents. Un versement annuel de la part variable est également prévu. Son montant sera fonction de la manière de servir et de l'engagement professionnel. L'entretien professionnel permettra alors l'évaluation des critères définis dans la délibération pour déterminer le montant de cette part annuelle dans la limite de 1200€ versés en deux fois (juin et novembre). Un montant supplémentaire pourrait être versé de manière exceptionnelle et selon des faits précis. Les modalités de maintien et de suspension de ce régime indemnitaire sont identiques aux modalités définies pour le RIFSEEP.

ADOPTE

Vu pour être affiché et publié le 20 décembre 2024 conformément aux prescriptions des articles L.5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.